

## Le sport : enjeux et atouts pour un territoire

Tous les enjeux pour la population qui motivent la réflexion et l'intervention des décideurs publics doivent (ou devraient) aujourd'hui être pensés en lien avec le mouvement sportif qui lui aussi doit prendre en compte cette réalité.

Car ces enjeux sont autant d'atouts pour un développement de la pratique sportive. Il est donc nécessaire de les connaître, et de savoir montrer en quoi ce que propose le club concerne la population et le territoire.

### Sport et éducation

Ne pas hésiter à rappeler que le Mouvement Sportif du département du Nord a été un des premiers mouvements associatifs créés dans un souci d'éducation et de bien-être des populations, des jeunes en particulier.

Le sport connaît l'argent, le dopage, le pouvoir, la culture de l'ego... Bref il vit les mêmes contradictions que la société dans son ensemble, dont il est un miroir. Malgré cela, il développe d'abord une action éducative forte autour de trois principes :

- △ l'acceptation de la règle qui limite notre liberté en échange d'une relation pacifiée avec l'autre et d'une sécurité,
- △ l'égal traitement de tous sachant que personne n'est identique,
- △ la reconnaissance du progrès réalisé à la suite du travail et de la persévérance.

Les jeunes en collège vivent une transition entre l'enfance et l'âge adulte et les repères, essentiels pour leur avenir dans la société, doivent être affirmés plus que jamais. Le sport est une école de la vie qui apporte valeurs et repères. Ces principes sont des vecteurs indispensables de la vie sociale prônant les valeurs sportives et humaines face à la violence, à l'incivilité, au racisme, à l'intolérance, ... Pratiquer un sport c'est accepter ces valeurs et les faire accepter.

Les clubs et les comités départementaux sont les porteurs locaux de ces valeurs dans le cadre de leurs activités. Ils interviennent aussi activement dans le temps scolaire et périscolaire, montrant ainsi que le sport contribue indéniablement à l'éducation de la jeunesse.

### Sport et cohésion sociale

Il suffit de rappeler le rôle des associations sportives dans les processus de mixité sociale, d'insertion et d'intégration dans les quartiers difficiles, créant ainsi les conditions d'une vie plus apaisée. Dans les zones rurales, les associations assurent la connexion entre les habitants.

Le club comme foyer de sociabilité, est un lieu d'apprentissage, d'initiation au vivre ensemble, de transmission des valeurs, de tissage d'un réseau d'amitié, de réduction de l'isolement, de relations d'entraide.

Le club joue ce rôle de lien social entre les adhérents, et au-delà en allant vers toute la population.

### Sport et santé

La population, les jeunes en particulier, souffre plus qu'ailleurs de maux tels que l'obésité, la sédentarité, ... Le sport est reconnu comme un élément constitutif d'une bonne santé sous réserve d'une pratique appropriée, encadrée par les personnes qualifiées que l'on trouve dans les associations sportives.

Pour preuve, le sport est considéré par nombre de partenaires comme un lien privilégié pour organiser des campagnes de prévention et de formation.

### Sport et identité territoriale

Avec ses clubs, avec un patrimoine en équipements et espaces naturels qu'il contribue à valoriser, le sport est un vecteur d'attractivité, de rayonnement et de dynamisation d'un territoire. Si celle-ci tient d'abord à l'emploi évidemment, la proposition sportive délivrée par les clubs traduit une qualité de vie propice à l'épanouissement individuel et familial.

Les clubs sont des acteurs sociaux participant au maintien de l'harmonie intergénérationnelle ainsi qu'au brassage des cultures sur les territoires. Ils constituent aussi le cadre pour un développement dynamique de l'emploi local, et par nature non délocalisable. L'emploi sportif permet une proposition d'activités enrichie, un encadrement qualifié, qualitatif et adapté à tous les publics.



## Projet associatif et politiques publiques

Depuis quelques années, il est devenu nécessaire, obligatoire de répondre à des appels à projet pour pouvoir espérer obtenir des aides publiques. Cette tendance s'est affirmée depuis que la loi s'applique à toute l'administration depuis 2006.

Mais souvent, pour permettre à des activités existantes de perdurer, répondre à ces appels à projet revient à aller au-delà de son propre projet de club, avec le risque d'en oublier l'objet même de son association : développer la pratique de son sport.

Denis Masseglia, Président du Comité National Olympique et Sportif Français, exprime clairement la situation vécue par les clubs :

*« Le projet associatif sur lequel est basée la vie du club doit être la seule référence pour pouvoir bénéficier de financements publics. Trop de situations se sont faites à partir d'appels à projets dont la synergie avec le projet associatif était parfois loin d'être évidente.*

*Ces appels à projet et la volonté des clubs d'y répondre pour pouvoir bénéficier d'un indispensable soutien public, ont pu générer de manière involontaire une difficulté de positionnement, et parfois de renoncement, pour nombre de dirigeants. Il faut revenir à l'importance du projet associatif et de la mission d'intérêt général de laquelle le projet associatif relève pour la quasi-totalité des clubs » (AG du CNOSF - mai 2018).*

Les appels à projet publics ont généralement pour but d'apporter des solutions à des problématiques concernant toute la population, ou certaines catégories de populations, certains territoires, ... La légitimité de ces dossiers n'est pas à remettre en cause, tant les besoins sont évidents.

Mais la réponse que nous, Mouvement sportif, pouvons apporter ne doit aucunement nous obliger à dévier de notre projet associatif, qui est avant tout sportif, et non pas seulement à objet social et/ou économique. Écrire cela, ou le dire, ne veut surtout pas signifier que nous nous désintéressons des aspects sociaux ou économiques, mais qu'ils sont implicitement exprimés dans le projet du club.

***Nous, dirigeants associatifs, devons avoir conscience que nous faisons déjà des actions « sociales/économiques » rien que par notre activité. Pour cela, apportons des arguments faisant le lien entre l'activité réelle de notre club et les exigences publiques, rendons explicite notre implication auprès des partenaires, financeurs, ...***

## Développer une relation de partenariat

### ***Le financeur public doit connaître l'objet premier de mon association***

C'est par cet objet que mon club doit être reconnu, par son « cœur d'activité ». Mon sport doit être compris sous toutes ses formes et besoins, entraînements, compétitions, lieux de vie et de convivialité. Il doit être conçu en étant attentif aux nouvelles demandes, aux nouvelles pratiques, aux ajustements indispensables pour le futur.

### ***Le financeur public doit connaître ce que mon sport et mon club apportent « par essence »***

Il est indispensable de connaître les centres d'intérêt de l'interlocuteur, son projet politique, les enjeux qui le motivent, ... et d'adapter ses arguments en fonction.

Il peut ainsi être judicieux de parler éducation, santé, cohésion sociale, emploi ... (voir quelques éléments plus loin), car le sport est par nature universel, solidaire et transversal, qui va au-delà de la simple pratique sportive.

Par ce rôle éducatif, intégrateur, sociétal important, mon club, par la pratique sportive, œuvre pour l'intérêt général au quotidien.

### ***Pour tout cela, le financeur public doit me considérer comme un partenaire***

Mon club connaît la réalité du terrain et sait (veut) proposer, voire adapter, ses « services » en fonction des besoins de la population. Grâce à son tissu relationnel local, avec en premier lieu ses adhérents, il sait évaluer les changements et l'évolution sur son territoire, et est (veut être) au premier rang pour participer aux projets locaux portés collectivement.